

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE : Jeudi 26 novembre 2020

HEURE : 19 h

LIEU : Visioconférence

***** LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE DUNHAM SIÈGE EN SÉANCE EXTRAORDINAIRE PAR VOIE DE VISIOCONFÉRENCE SUR LA PLATEFORME ZOOM. CHACUNE DE CES PERSONNES PRÉSENTES S'EST IDENTIFIÉE INDIVIDUELLEMENT *****

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.	Pierre Janecek, maire
MM.	Kevin Mitchell François Tremblay Gaston Chamberland Léo Simoneau Jules Brunelle-Marineau Guillaume Brais

ainsi que la greffière, Mme Mélanie Thibault.

ORDRE DU JOUR

1. Séance à huis clos par visioconférence ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correction du numéro de dossier sur la résolution no 306-20 ;
4. Soumission pour la préparation des plans et devis préliminaires et le dépôt des demandes de subvention dans le cadre du PIIRL ;
5. Autorisation de paiement décompte # 3 — Raccordement du futur poste de la SQ ;
6. Entente de développement culturel 2021-2022-2023 ;
7. Projet dans le cadre du programme Cœur villageois ;
8. Proposition de local pour le Bureau d'Accueil Touristique - saison 2021 ;
9. Résolution concernant le taux applicable pour la gestion des eaux usées ;
10. Vente d'une portion de terrain sur la rue Wilkinson ;
11. Projet de « *BeerGarden* » Brasserie Dunham ;
12. Entente de location pour la Cantine au parc de l'Envol ;
13. Travaux de prolongement rue Daigle-Aqua ;
14. Questions du public (par courriel) ;
15. Levée de l'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié comme prévu par la Loi sur les cités et villes.

325-20

SÉANCE À HUIS CLOS PAR VISIOCONFÉRENCE

- CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;
- CONSIDÉRANT QUE ce décret a été prolongé par d'autres décrets qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles de dix jours successifs et que l'état d'urgence est toujours effectif ;
- CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil municipal de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil municipal et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Que la visioconférence soit enregistrée et soit disponible sur le site Internet de la Municipalité et sur sa page Facebook.

Adopté.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

326-20

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller François Tremblay

et unanimement résolu que l'ordre du jour soit accepté.

Adopté.

CORRECTION DU NUMERO DE DOSSIER SUR LA RESOLUTION NO 306-20

CONSIDÉRANT QU' une erreur s'est glissée dans le numéro d'offre de service de la firme Tetrattech QI à la résolution no 306-20 ;

Il est :

327-20

Proposé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

et unanimement résolu que la résolution no 306-20 soit modifiée afin que le numéro de l'offre de service soit le suivant : 43446TT.

Adopté.

SOUSSION POUR LA PREPARATION DES PLANS ET DEVIS PRELIMINAIRES ET LE DEPOT DES DEMANDES DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PIIRL

CONSIDERANT l'offre de la firme Tetra Tech QI datée du 16 novembre 2020 ;

Il est :

328-20

Proposé par Monsieur le conseiller Léo Simoneau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que la Ville de Dunham accepte l'offre de services # 43447TT au montant de 20 850 \$ plus les taxes applicables, pour les services professionnels dans la préparation des demandes d'aide financière pour le volet « Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) et Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) ».

Que l'offre de Tetra Tech QI datée du 16 novembre 2020, soit considérée comme faisant partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était toute au long reproduite.

Adopté.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 02 32000 411 dont le montant sera prévu au budget 2021.

AUTORISATION DE PAIEMENT DÉCOMPTE # 3 — RACCORDEMENT DU FUTUR POSTE DE LA SQ

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland

329-20 et résolu que le conseil municipal autorise les dépenses et le paiement du décompte # 3, soit la facture # 021071 de Excavation St-Pierre & Tremblay Inc. au montant de 225 450,22 \$, selon la recommandation de la firme d'ingénierie FNX Innov, datée du 16 novembre 2020.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
François Tremblay
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

Je, Nicole Gingras, trésorier, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux fins de cette dépense au poste budgétaire # 03 10210 721.

ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2021-2022-2023

ATTENDU QUE la Ville de Dunham possède une politique culturelle depuis 2015 ;

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a fait une proposition financière à la Ville de Dunham à hauteur de 30 000 \$ sur trois (3) ans dans le cadre d'une future entente de développement culturel (2021-2022-2023) ;

En conséquence, il est :

330-20 Proposé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal désigne la directrice générale, madame Mélanie Thibault, comme mandataire du projet et signataire de la convention, et nomme la coordonnatrice des arts, culture et projets spéciaux, madame Ève Sano-Gélinas, comme personne responsable de la mise en œuvre des projets.

Que le conseil municipal s'engage par la présente résolution à défrayer sa contribution au projet, soit un montant de 30 000 \$ sur trois (3) ans, dans le cadre de l'entente de développement culturel 2021-2022-2023.

Adopté.

331-20 **PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME CŒUR VILLAGEOIS**

ATTENDU QUE la Ville de Dunham fait partie du réseau des Cœurs villageois depuis 2017 et souhaite poursuivre ses démarches de revitalisation de son centre-ville ;

ATTENDU QUE la Ville de Dunham veut améliorer l'attractivité, l'animation et le dynamisme afin de mettre en valeur son cœur villageois pendant la saison hivernale ;

ATTENDU QUE Tourisme Cantons-de-l'Est est porteur du projet « Concept d'aménagement hivernal des Cœurs villageois », développé en collaboration avec l'organisme « Rues Principales », et déposera en janvier 2021 un projet au Fonds de développement de l'offre touristique pour la réalisation de ce projet dans plusieurs Cœurs villageois ;

En conséquence, il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que la Ville de Dunham souhaite appuyer et participer au projet de Tourisme Cantons-de-l'Est dans toutes les démarches qui soutiendront sa réalisation.

Que la Ville de Dunham s'engage à mettre à disposition ses ressources humaines, à apporter sa contribution monétaire au projet à partir de son fonds de roulement et de son entente de développement culturel, en respectant la mise de fonds minimale de 10 %.

Que le conseil municipal donne son appui au projet de « Concept d'aménagement hivernal des Cœurs villageois » et l'engagement à contribuer financièrement jusqu'à hauteur de 5 500 \$.

Adopté.

RÉSOLUTION CONCERNANT LE TAUX APPLICABLE POUR LA GESTION DES EAUX USÉES

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Viandes Dunham Inc. utilise le réseau d'égout municipal pour la gestion de ses eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Dunham applique un taux de 1,62 \$ le mètre cube ;

En conséquence, il est :

332-20

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais

et unanimement résolu que le conseil municipal confirme le taux de 1,62 \$ le mètre cube pour la gestion des eaux usées qui sont déversées dans le réseau d'égout municipal pour les années 2020 et 2021.

Adopté.

VENTE D'UNE PORTION DE TERRAIN SUR LA RUE WILKINSON

ATTENDU QUE la Ville de Dunham veut vendre une partie du lot 3 980 438 représentant 366,6 mètres carrés ;

ATTENDU QUE la propriétaire du lot 3 980 669 (adjacent), madame Danielle Dussault, a déjà déclaré son intérêt pour cette portion de lot ;

En conséquence, il est :

333-20

Proposé par Monsieur le conseiller François Tremblay,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et unanimement résolu que le conseil municipal confirme sa volonté de vendre cette portion du lot 3 980 438 pour une superficie de 366,6 mètres carrés.

Que le conseil municipal demande un montant de 11 573,56 \$ pour la portion de 366,6 mètres carrés du lot 3 980 348 à madame Danielle Dussault.

Que les frais de transaction sont à la charge de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Pierre Janecek, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, madame Mélanie Thibault, ou en son absence la greffière adjointe, madame Nicole Gingras, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié et tous les autres documents nécessaires.

Adopté.

19 h 13 : Monsieur le conseiller François Tremblay déclare qu'il se retire de la table du conseil pour les délibérations sur le prochain point en raison d'intérêts pécuniaires.

PROJET DE « BEERGARDEN » BRASSERIE DUNHAM

ATTENDU QUE le propriétaire (9247-9237 Québec Inc.) du lot 3 979 573, a présenté un intérêt pour l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 3 979 570 ;

ATTENDU QUE l'offre de la compagnie 9247-9237 Québec Inc. est au montant de 13 500 \$ pour 1 900 mètres carrés. Que le paiement serait effectué sur une période de trois (3) ans avec un taux d'intérêt de 1 % annuellement ;

ATTENDU QUE l'offre est conditionnelle à l'acceptation du projet par le conseil municipal et à l'étude de celui-ci par les membres du CCU et le comité de travail à être formé ;

ATTENDU QUE l'offre est également conditionnelle à l'adoption de la modification de règlementation de zonage autorisant la mise en place de leur projet de « BEERGARDEN », ainsi qu'aux règles qui seront exigées pour une saine cohabitation du projet de « BEERGARDEN » avec la population avoisinante ;

En conséquence, il est :

334-20

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Jules Brunelle-Marineau

et résolu que le conseil municipal confirme sa volonté de vendre cette portion du lot 3 979 570 pour une superficie de 1 900 mètres carrés.

Que le conseil municipal demande un montant de 13 500 \$ pour la portion de 1 900 mètres carrés du lot 3 979 570 à la compagnie 9247-9237 Québec Inc. et accepte le terme de trois (3) ans au taux de 1 % d'intérêt annuellement.

Que les frais de transaction et de lotissement seront à la charge de l'acheteur.

Que le maire, monsieur Pierre Janecek, ou en son absence le maire suppléant et la greffière, madame Mélanie Thibault, ou en son absence la greffière adjointe, madame Nicole Gingras, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'acte notarié et tous les autres documents nécessaires lorsque toutes les conditions énumérées aux attendus auront été remplies.

Monsieur le maire Pierre Janecek appelle le vote.

Votent pour : MM. les conseillers Kevin Mitchell
Gaston Chamberland
Jules Brunelle-Marineau
Guillaume Brais

Vote contre : M. le conseiller Léo Simoneau

Adopté sur division.

19 h 18 : Monsieur le conseiller François Tremblay reprend son siège.

TRAVAUX DE PROLONGEMENT RUE DAIGLE-AQUA

335-20

Proposé par Monsieur le conseiller Guillaume Brais,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que le conseil municipal accepte l'offre de Excavation STR datée du 16 novembre 2020 au montant de 19 645 \$ plus les taxes applicables, pour les travaux de prolongement de la rue Daigle-Aqua.

Adopté.

Cette dépense a déjà fait l'objet d'un certificat de disponibilité de crédit à la résolution no 226-20.

QUESTIONS DU PUBLIC

Séance à huis clos et par visioconférence. Aucun public présent.

La population a été invitée à présenter ses questions par courriel. Une réponse écrite leur parviendra dans les meilleurs délais.

La personne suivante a posé des questions par courriel :

- M. Normand Hébert
 - Quel est le montant total déboursé à cette date et quel sera le coût total du raccordement du nouveau poste de la SQ ?
 - Est-ce que le prolongement de la rue Daigle-Aqua doit se faire dans le cadre du nouveau poste de la SQ ?
 - Pourquoi vendre une portion du terrain de la rue Wilkinson et quelle grandeur ?

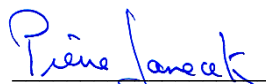
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

336-20

Proposé par Monsieur le conseiller Gaston Chamberland,
appuyé par Monsieur le conseiller Kevin Mitchell

et unanimement résolu que l'assemblée soit levée.

Adopté.



Pierre Janeczek, maire



Mélanie Thibault, greffière



Nicole Gingras, trésorière